



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL CORSE



AGRUMES - KIWI n°2 – 9 juin 2020



SOMMAIRE

Stades
phénologiques
Clémentinier
Prévisions météo
Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CA 2B
Marie Vincente RISTORI
Rédactrice : Laetitia
AGOSTINI



Structures partenaires :
CA 2B, LEPA, CAPIC,
CANICO, AGRI.SENTINELLA,
AREFLEC et exploitants
observateurs.

Directeur de publication :
Jean François SAMMARCELLI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
[http://www.chambres-agriculture.fr](http://www.corse.chambres-agriculture.fr)
Crédit photo : CA2B



Action pilotée par le
Ministère chargé de
l'agriculture, avec l'appui
financier de l'Office Français
de la Biodiversité, par les
crédits issus de la
redevance pour pollutions
diffuses attribués au
financement du plan
ÉCOPHYTO.

A retenir

Clémentinier

Mineuse des agrumes : galeries sur les jeunes pousses

Cochenilles farineuses : observations de sacs de ponte et de larves

Cochenilles asiatiques : essaimage en cours

Pou Rouge de Californie : observations de larves fixées, essaimage proche

Pomelo : Même situation sanitaire que le clémentinier

Kiwi : Pas de ravageur

STADES PHENOLOGIQUES

Clémentinier : chute physiologique

Pomelo : chute physiologique

Kiwi : nouaison

CLEMENTINIER

- **Mineuse des agrumes - *Phyllocnistis citrella***

Biologie : voir BSV n°1 du 25 mai 2020

Observation : observation de dégâts sur les jeunes pousses de l'ensemble des parcelles.

Evaluation du risque : le risque est élevé pour les jeunes vergers (1 à 6 ans).

Gestion du risque : surveiller l'apparition de nouvelles mines sur les jeunes feuilles.



Photo 1 : dégâts de mineuse

- **Cochenilles farineuses - *Planococcus citri***

Biologie : voir BSV n°1 du 25 mai 2020.

Observation : sur certaines parcelles du réseau, des ovisacs ont été observés ainsi que des jeunes larves.

Évaluation du risque : risque modéré à élevé en fonction des parcelles

Gestion du risque : surveillance des foyers. Possibilité de lâchers d'auxiliaires – *Cryptolaemus montrouzeri*.



Photo 1 : larve et adultes de *Cryptolaemus montrouzeri*

- **Cochenilles asiatiques - *Unaspis yanonensis***

Biologie : voir BSV n°1 du 25 mai 2020.

Observation : sur l'ensemble des foyers, les sorties de jeunes larves sont observées. L'essaimage est en cours.

Évaluation du risque : sur les foyers recensés, le risque de dissémination est élevé.

Gestion du risque : possibilité de lâchers d'auxiliaire - *Aphytis yanonensis*.

- **Cochenilles noires de l'oliver - *Saissetia oleae***

Biologie : voir BSV n°1 du 25 mai 2020.

Observation : des individus sont observés sur l'ensemble des parcelles du réseau

Évaluation du risque : pas d'évolution du risque : faible jusqu'à la sortie des larves.

Gestion du risque : surveillance de l'essaimage entre mi-juillet et début août.

- **Pou rouge de Californie - *Aonidiella aurantii* Maskell**

Biologie : voir BSV n°1 du 25 mai 2020.

Observations : essaimage en cours.

Évaluation du risque : Les vergers à risque sont ceux ayant présentés des problèmes de pou sur les fruits au cours de la dernière récolte. Le stade sensible aux traitements est atteint en présence des jeunes larves mobiles et fixées.

- **Acariens – *Panonychus citri***

Biologie : C'est un acarien globuleux avec un corps sombre, lie de vin et des appendices plus clairs. Il y a généralement 2 périodes d'abondance par an (début et fin d'été). Le développement de cet acarien est lié aux conditions climatiques et à l'état des feuilles, favorable ou non à la reproduction. Il se nourrit sur les fruits, les feuilles et parfois les rameaux non aoûtés. Les organes attaqués jaunissent, blanchissent ou prennent un aspect bronzé. Il produit de nombreuses générations se chevauchant pendant toute l'année.



Photo 2 : acarien des agrumes (source : <https://www1.montpellier.inra.fr/CBGP/spmweb/img/panonychuscitri.jpg>)

Observations du ravageur : observation de quelques individus isolés sur une des parcelles du réseau.

Évaluation du risque : risque modéré actuellement.

PREVISIONS METEO (Météo France)

| | Mercredi 10 juin | Jeudi 11 juin | Vendredi 12 juin | Samedi 13 juin | Dimanche 14 juin | Lundi 15 juin | Mardi 16 juin | Mercredi 17 juin |
|------------------------------------|---|---|---|---|---|------------------|---|---------------------|
| Haute Corse/ Corse du Sud |  |  |  |  |  | |  | |
| | Temps nuageux, averses parfois orageuses | Temps nuageux, averses faibles et éparses | Retour du soleil ; Sirocco assez fort sur le Cap Corse | Temps nuageux le matin devenant instable avec risque d'orages | Ciel nuageux sur la côte Est s'éclaircissant par moments ; temps changeant accompagné de possibles ondées | | Soleil entrecoupé de passages nuageux avec risque d'averses éparses | |

LIENS UTILES

- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
- **PRODUITS DE BIOCONTROLE** : ces produits phytopharmaceutiques sont des agents et des produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent en particulier :
 - les macro-organismes ;
 - et les produits phytopharmaceutiques qui sont composés de micro-organismes, de médiateurs chimiques tels que les phéromones et les kairomones, ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.

Leur spécificité est liée à leur caractère naturel ou leur mode d'action reposant sur des mécanismes naturels. Ils constituent des outils de prédilection pour la protection intégrée des cultures. Cette liste est périodiquement mise à jour.

<https://corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal-corses/>

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.